

Le conseil médical unique – Formation plénière (collectivités affiliées)

Du 02 avr. au 10 déc.

Heure 8h00 – 12h00

Lieu CDG29

Publié le 28/01/2026 – Mis à jour le 09/03/2026



Toutes les dates

-
-
-
-
-
-
-
-
-
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 02 avr. Au 02 avr.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 07 mai Au 07 mai
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 04 juin Au 04 juin
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 09 juill. Au 09 juill.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 03 sept. Au 03 sept.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 08 oct. Au 08 oct.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 12 nov. Au 12 nov.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)
Du 10 déc. Au 10 déc.
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

Le conseil médical départementale est une instance consultée avant de prendre certaines décisions administratives en cas de maladie des agents publics. Il intervient sur les questions d'inaptitude physique à l'exercice des fonctions de l'agent, sur les congés pour raison de santé et les CITIS.

Le conseil médical unique

Le conseil médical est l'instance unique comportant 2 formations (restreinte et plénière), ayant chacune des compétences propres fixées par les textes législatifs et réglementaires.

[Retour en haut](#)



Centre de Gestion du Finistère

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 64 11 30